



VILLE DU CHAMBON-FEUGEROLLES

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2021

COMPTE-RENDU

Le 31 mars 2021, à 18 heures 30, le conseil municipal de la Ville du Chambon-Feugerolles, s'est réuni à l'Espace Culturel "Albert Camus", Allée des Pyrénées au Chambon-Feugerolles, après avoir été dûment convoqué dans les délais légaux le 25 mars 2021.

Membres présents :

M. FARA, maire,

M. BOUTHÉON, Mme BONJOUR, M. ROCHETTE, M. VASSELON, Mme JACQUEMONT, M. GEYSSANT, Mme HAMIDI, adjoints,

M. GAWEL, M. OLIVIER, M. BARNIER, M. GRANGETTE, M. PINEL, Mme ROVÉRA, Mme DAVID, Mme BRUYERE, Mme CHELLIG, Mme CELLE, Mme CHAMPAGNAT, M. ARBAUD, Mme BRETON, M. RANCON, M. SIBAUD, M. BOURGIN, Mme DI DOMENICO, M. SIMONETTI, Mme BURNICHON, conseillers municipaux.

Membres absents ayant donné pouvoir :

Mme MARMORAT à M. FARA

Mme AIVALIOTIS à Mme HAMIDI

M. MAISONNIAL à M. FARA

Membres excusés :

Mme CHOUAL, M. AKCAYIR, Mme CHAUMAYRAC

Président de séance : M. FARA

Secrétaire élue pour la séance : Mme BURNICHON

Il est procédé à l'appel nominal et à l'approbation à l'unanimité du relevé de décisions de la séance du 24 février 2021.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

1 – Rue du Bouchet – Echange de parcelles de terrain entre le centre hospitalier Georges Claudinon et la Ville

La Ville du Chambon-Feugerolles et le centre hospitalier Georges Claudinon ont convenu de procéder à un échange de terrains situés rue Bouchet au Chambon-Feugerolles afin de leur permettre la réalisation de leur projet respectif, à savoir des travaux d'aménagement du Parc du Bouchet pour la Ville du Chambon-Feugerolles et des travaux d'agrandissement ainsi que de création d'un parking pour le personnel soignant pour le centre hospitalier Georges Claudinon.

Cet échange à intervenir, qui a fait l'objet d'un avis de France Domaine, concerne quatre parcelles, propriété du centre hospitalier (d'une superficie totale de 5 451 m²) et de deux parcelles propriété de la Ville (d'une superficie de 5 051m²).

Le conseil municipal autorise à l'unanimité cet échange de terrains qui sera consenti sans versement de soulte ni retour de part et d'autre.

2 – Cession de divers matériels de la Ville

Par délibération en date du 12 avril 2017, le conseil municipal a approuvé le principe de l'utilisation d'une plateforme internet de vente aux enchères en ligne pour la cession de matériels et véhicules municipaux qui ne sont plus utilisés pour les besoins des services.

Il est proposé la vente aux enchères d'un engin de motoculture. En outre, à l'issue d'une mise aux enchères de véhicules, autorisée par délibération en date du 2 décembre 2020, n'ayant pas trouvé preneur, il est proposé d'engager une seconde mise aux enchères après réévaluation des montants de mise à prix.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable sur les conditions de mise en vente de ces biens.

3 – Bilan des acquisitions et cessions foncières – Année 2020

Conformément à la réglementation en vigueur, le conseil municipal prend acte et approuve à l'unanimité l'état des acquisitions et cessions foncières intervenues au cours de l'année 2020. Elles représentent respectivement un montant total de 623 806,89 € et 14 140 €. Ce bilan est annexé au compte administratif 2020.

4 – Approbation du compte de gestion 2020

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le comptable public. Ce dernier n'appelle ni observation ni réserve de la part de l'ordonnateur.

5 – Approbation du compte administratif 2020

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2020 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 6 221 287,51 € et un besoin de financement de la section d'investissement de 2 270 382,61 €.

Il est précisé que monsieur BARNIER, ancien maire, et monsieur FARA, nouveau maire, ont quitté la salle des délibérations et n'ont pas pris part au vote.

6 – Compte administratif 2020 – Affectation des résultats 2020

Suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2020, le conseil municipal procède à l'affectation des résultats de l'exercice 2020. L'affectation proposée a été adoptée à l'unanimité.

Elle est la suivante :

- solde excédentaire en fonctionnement d'un montant de 6 221 287,51 € à la ligne :
 - 002 « Excédent de fonctionnement reporté » pour un montant de 3 950 904,90 €,
 - 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour un montant de 2 270 382,61 €,
- solde déficitaire en investissement d'un montant de 1 529 624,53 € à la ligne 001 « Résultat d'investissement reporté »,
- restes à réaliser en dépenses pour un montant de 1 367 024,70 €,
- restes à réaliser en recettes pour un montant de 626 266,62 €.

7 – Fixation du taux des taxes locales communales – Année 2021

Suite à l'entrée en vigueur du nouveau schéma de financement issu de la refonte de la fiscalité locale, les modalités de vote des taux d'imposition à compter de 2021 sont modifiées.

Aussi, en application de ces nouvelles dispositions, le conseil municipal vote à l'unanimité le maintien des taux d'imposition comme suit :

- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)
(taux communal : 24,59 % + taux départemental : 15,30 %) : 39,89 %
- Taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 52,58 %

8 – Approbation du budget primitif 2021

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2021 comme suit :

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Dépenses	Chapitre	Libellé	Recettes
011	Charges à caractère général	6 837 310,90 €	013	Atténuations de charges	60 000,00 €
012	Charges de personnel	9 345 000,00 €	70	Produits des services	1 107 741,00 €
014	Atténuation de produits	800,00 €	73	Impôts et taxes	9 642 922,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 394 157,00 €	74	Dotations et participations	6 281 925,00 €
66	Charges financières	174 000,00 €	75	Autres produits de gestion	253 102,00 €
67	Charges exceptionnelles	64 600,00 €	77	Produits exceptionnels	22 000,00 €
022	Dépenses imprévues	500 000,00 €	042	Op. de transfert entre sections	413 910,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 860 000,00 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	3 950 904,90 €
042	Op. de transfert entre sections	556 637,00 €			
	TOTAL	21 732 504,90 €		TOTAL	21 732 504,90 €

INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Dépenses	Chapitre	Libellé	Recettes
16	Emprunts et dettes assimilées	1 861 000,00 €	10	Dot. fonds divers et réserves	2 735 382,61 €
20	Immobilisations incorporelles	244 750,20 €	13	Subventions d'investissements	1 311 020,62 €
204	Subventions d'équipement versées	81 585,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	2 498 641,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 881 036,47 €	45	Opérations compte de tiers	41 912,00
23	Immobilisations en cours	3 051 687,03 €	021	Virement de la section de fonctionnement	1 860 000,00 €
040	Opération de transfert entre sections	413 910,00 €	024	Produits des cessions	60 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	70 600,00 €	040	Opération de transfert entre sections	556 637,00 €
001	Résultat d'investissement reporté	1 529 624,53 €	041	Opérations patrimoniales	70 600,00 €
TOTAL		9 134 193,23 €	TOTAL		9 134 193,23 €

9 – Personnel communal – Modification du tableau des effectifs

Le conseil municipal modifie à l'unanimité le tableau des effectifs comme suit à compter du 1^{er} avril 2021:

AGENTS TITULAIRES

GRADE	MOUVEMENTS	
	POSTE A CREER	POSTE A SUPPRIMER
ATTACHE PRINCIPAL		1 TC
ADJOINT ADMINISTRATIF		1 TC
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	1 TC	
ADJOINT TECHNIQUE	3 TC 1TNC 23.33/35	2 TC 1 TNC 28/35
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	2 TC TNC 28/35	
AGENT DE MAITRISE		1 TC
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1 TC	
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE		1 TC
ATSEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	1 TC	
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE		1 TC
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	1TC	

AGENTS CONTRACTUELS

GRADE	MOUVEMENTS	
	POSTE A CREER	POSTE A SUPPRIMER
ADJOINT TECHNIQUE	3 TC 1TNC 23.33/35 ^{ème}	
ADJOINT D'ANIMATION	1 TNC 26/35 ^{ème}	1 TNC 25.75/35 ^{ème}
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE		1 TNC 17.50/35 ^{ème}

10 – Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés

Conformément à la réglementation en vigueur, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'allocation d'une enveloppe budgétaire annuelle d'un montant de 4 000 € qui sera consacrée à la formation des élus. Les crédits non utilisés seront reportés sur l'exercice suivant.

11 – Engagement de la Ville dans une démarche de convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat à conclure entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire (CAF) et les collectivités locales. Son objectif est de renforcer la coordination des actions en direction des habitants d'un même territoire défini par celle-ci, dans les différents domaines de l'action sociale. Cette convention doit s'appuyer sur un diagnostic partagé effectué au préalable, afin de déterminer les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté à chaque commune du territoire. Ce diagnostic sera réalisé en partenariat avec les Villes de la Ricamarie et de Firminy.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'engagement de la Ville dans cette démarche en vue de la signature de la CTG avec la CAF, pour une durée de 5 ans.

12 – Programmation du Contrat de Ville 2021 – Subventions aux porteurs de projets

Dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de ville, le conseil municipal alloue à l'unanimité une subvention d'un montant de :

- 4 000 € à l'Association "Lien Solidarité" pour son action d'accompagnement en direction de l'insertion professionnelle,
- 1 000 € à l'Association de Gestion de l'Action Sociale des Ensembles Familiaux (AGASEF) pour ses actions "Bricole ton vélo" et "Mémoire et identité".

De plus, le conseil municipal approuve à l'unanimité les sept actions à mettre en place autour de la cohésion sociale, de l'emploi et du développement économique dont le coût prévisionnel s'établit pour l'année 2021 à 113 431 €.

13 – Dispositif "Chantiers éducatifs" – Convention avec le Département de la Loire et Relais Ondaine

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement du dispositif de chantiers éducatifs. Ces chantiers, dont l'objectif est la mise en situation de travail sur des secteurs économiquement non concurrentiels, s'adressent à des jeunes chabonnaires âgés entre 16 et 25 ans, porteurs d'un projet et/ou rencontrant des difficultés d'insertion sociale. Ils sont co-financés par le Département de la Loire et la Ville sur la base de 525 heures de chantiers maximum, ce qui représente 4 457,25 € à la charge de chacun des deux financeurs. Monsieur le maire ou son représentant désigné est autorisé à signer la convention correspondante.

14 – Mesures liées à l'épidémie de Covid-19 – Remboursement des cours municipaux adultes dispensés au centre aquatique de l'Ondaine au titre de l'année 2020/2021

Compte tenu de la fermeture du centre aquatique de l'Ondaine en raison de la crise sanitaire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le remboursement des cours municipaux adultes qui n'ont pas pu être assurés.

15 – Utilisation des équipements sportifs municipaux – Convention tripartite avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Lycée professionnel Adrien Testud

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention d'utilisation des équipements sportifs municipaux à conclure entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville du Chambon-Feugerolles et le lycée professionnel Adrien Testud pour une période de 3 ans. Monsieur le maire ou son représentant désigné est autorisé à signer la convention correspondante.

16 – Mission Locale Jeunes Ondaine/Haut-Pilat – Convention d'attribution d'une participation financière

Les communes relevant du périmètre d'intervention de la Mission Locale Jeunes Ondaine/Haut-Pilat participent à son fonctionnement en versant une contribution financière annuelle. Les Missions Locales Jeunes accompagnent les jeunes âgés de 16 à 25 ans à s'insérer dans la vie professionnelle et sociale. Dans ce cadre, le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant de la participation de la Ville à hauteur de 12 647 € pour l'année 2021 et autorise la signature de la convention à intervenir entre la Ville du Chambon-Feugerolles et la Mission Locale Jeunes Ondaine/Haut-Pilat pour une durée de 6 ans. (unanimité)

17 – Liste des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal a eu connaissance des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 35.